

LE TRAIT D'UNION

volume 46 numéro 04; Avril 2021



Vieillir autrement p.3

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation
Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard

À votre service

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam.

418.492.3185

Épicerie - Essence
Service de traiteur



Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abo de

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 avril 2021

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Conseil municipal
Myrtha St-Pierre
Christian Madore
Club Lions

Angèle Dionne
Constance Gagné
Al-Anon
Michelle Emond

Sommaire :

Page 3 : Vieillir autrement
Page 4 - 8 : Chronique municipale
Page 12 : Offre d'emploi
Page 13 : Place de l'église - Comité embellissement
Page 14 : Chronique culinaire - Club Lions
Page 15 : 50 ans et plus - Al-Anon
Page 16 : Chronique juridique
Page 17 : Service incendie
Page 18 : Horaire d'ouverture
Page 19 - 20 : Commanditaires
:

Vieillir autrement : quel avenir pour les aînés

Comme nous l'avons tous constaté pendant la pandémie, nos aînés ne l'ont pas eu facile et surtout dans les CHSLD. Faut-il repenser les soins aux personnes âgées?

Quel genre de vie voulons-nous nous donner dans les années à venir? En tant que futurs aînés, je ne pense pas que l'on veuille finir isolé dans une petite chambre dans une résidence.

Nous ne voulons pas passer notre retraite à se bercer en attendant la fin. Tant que nous sommes en santé le problème se pose moins, nous pouvons continuer à vivre dans nos maisons. Le maintien à domicile est la meilleure approche à mon avis. Il faut que les gouvernements donnent le pouvoir financier aux organismes afin de répondre à la demande. Le baby/boom qui arrivera d'ici quelques années, fait que beaucoup d'entre nous auront à vivre avec ce dilemme, soit de rester vivre dans nos maisons ou en hébergement. À chacun de décider de la meilleure solution; maison des aînés, résidences privées ou maison intergénérationnelles.

L'espérance de vie augmente de plus en plus, donc plus d'aînés à héberger. Quel choix avons-nous? Il faut donc repenser la façon de voir nos fins de vie. Avec tout ce qui s'est passé dans la dernière année dans les CHSLD, personne n'a envie d'y finir ses jours.

Les personnes qui ont aujourd'hui la soixantaine comme moi, sommes d'une autre génération que ceux qui nous ont précédés. À l'aire des réseaux sociaux, de la technologie moderne, il faudra organiser les maisons de retraite en conséquence. Nous qui sommes habitués à prendre une douche à tous les jours, aurons-nous le personnel nécessaire pour accomplir toutes ses tâches, deviendrons-nous des aînés exigeants et de vieux chialeux?

Est-ce que le projet de transformation majeure des milieux d'hébergement pour aînés, dit maison des aînés répondra à nos attentes. Pourquoi ne pas créer un milieu de vie où peuvent se côtoyer jeunes et moins jeunes, ce qui permettrait de belles échanges entre les générations. Ne dit-on pas que de côtoyer la jeunesse nous garde plus jeune. Comme grands-parents nous aimons voir nos petits, donc vivre de façon permanente entourés de jeunes, même si ce ne sont pas les nôtres serait une façon de leur transmettre notre savoir et bien d'autres.

Alors il nous reste du temps, nous les babyboomers pour y penser. D'ici là, profitons des belles années que nous avons devant nous pour les vivre pleinement dans nos demeures et en santé.

Tous, nous espérons que cette pandémie sera dernière nous sous peu et que nous pourrons revenir à une vie plus normale et ainsi pouvoir revoir nos aînés qui ont bien besoin de revoir les leurs.

Les beaux jours s'en viennent, cela va nous donner un petit regain de vitalité pour passer au travers!

N'oubliez pas de vous faire vacciner, c'est le seul moyen de voir le bout du tunnel.

Constance Gagné





Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 8 mars 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19 h 30.

Sont présents : Madame la conseillère Valérie Bourgoïn et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum. Monsieur Philippe Morneau-Hardy, conseiller, est présent par voie téléphonique.

Est absente : Madame Julie Nadeau, conseillère a motivé son absence.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Cette séance est tenue sans public étant donné la situation actuelle de la pandémie de Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir de notre site Internet.

2021-03-033 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-03-034 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-03-035 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 63 657,10 \$.

2021-03-036 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2021 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2010-149 ET 2008-135 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement portant le numéro 230-2021 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue ainsi ce qui suit, à savoir (**Voir le livre des règlements**).

2021-03-037 AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROIT SUPPLÉTIF EN MATIÈRE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Monsieur Michel Ferland, conseiller, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement 231-2021 concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière.

2021-03-038 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROIT SUPPLÉTIF EN MATIÈRE DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Il est, par la présente, déposé par M. Michel Ferland, conseiller, le projet de règlement numéro 231-2021 concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Ledit règlement a pour objet de percevoir des droits supplétifs lorsqu'une exonération fait en sorte qu'aucun droit de mutation n'est payable.

2021-03-039 AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021 RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES

Monsieur André Caron, conseiller, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement 232-2021 régissant le numérotage des immeubles.

2021-03-040 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021 RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES

Il est, par la présente, déposé par Monsieur André Caron, conseiller, le projet de règlement numéro 232-2021 régissant le numérotage des immeubles qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Le règlement a pour objet d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés dans le secteur rural sur le territoire de la Municipalité afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique. Ledit règlement est exigé par le Service incendie intermunicipal.

2021-03-041 AUTORISATION DU 1^{ER} VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNEE 2021

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu,
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil accepte et autorise le paiement du premier versement à la MRC de Kamouraska pour l'année 2021 au montant de 26 809,00 \$.

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme Monsieur Donald Guy à titre d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement et désigne également Mesdames Hélène Lévesque et Janie Roy-Mailloux, ainsi que Monsieur Gilles Plourde à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement supplémentaires;

2021-03-043 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2021-2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 206 488,00 \$ pour

l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

ATTENDU QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2020, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024;

2021-03-044 CONTRIBUTION ANNUELLE 2021-2022 POUR LE RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise une dépense de 3 192,63 \$, taxes incluses, pour la cotisation annuelle 2021-2022 avec le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

2021-03-045 RÉOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE le conseil transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

2021-03-046 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE M. YVES LANGLAIS POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN DE LA SOUCHE JUSQU'AU LOT 5 726 275 PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à la suite de la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'Article 5 du Règlement municipal No 120-2004, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Yves Langlais à ouvrir la section du chemin de la Souche jusqu'au lot 5 726 275 pour la saison hivernale 2020-2021;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2021-03-047 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE GROUPEMENT FORESTIER GRAND-PORTAGE INC. POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN LAPOINTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'à la suite de la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'Article 5 du Règlement municipal No 120-2004, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise le Groupement forestier Grand-Portage Inc. à ouvrir la section du chemin Lapointe (2,5 km) pour la saison hivernale 2020-2021;

QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'Article 5 soit respecté.

2021-03-048 RESOLUTION POUR ENTÉRINER LE MANDAT À MONSIEUR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR POUR PRÉPARER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME DE LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine le mandat à monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur pour préparer un appel d'offres en regard des travaux de pavage du rang Ste-Barbe dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 du ministère des transports (MTQ) au coût de 1 661,41 \$, excluant les taxes.

2021-03-049 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la directrice générale par intérim, M^{me} Maryse Ouellet soit mandatée afin d'aller en appel d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO)

pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

2021-03-050 PROCURATION – REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Madame Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe n'ont pas tous les accès nécessaires pour bien effectuer leur travail;

CONSIDÉRANT la correspondance écrite de Revenu Québec, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit leur faire parvenir une procuration pour donner des accès supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de donner les accès nécessaires afin qu'elles soient fonctionnelles;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska consent à ce que Madame Maryse Ouellet et Madame Roxanne Morin soient autorisées :à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateur de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des

pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

2021-03-051 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À TRANSMETTRE À LA MRC DE KAMOURASKA L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la directrice générale par intérim, Madame Maryse Ouellet à déposer la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

2021-03-052 MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire et/ou M. Gilles Beaulieu, conseiller, soient mandatés pour assister à la vente d'immeubles sis sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 10 juin 2021 afin d'acquérir les immeubles pour et au nom de la Municipalité, si évi- demment, il n'y a pas preneur.

2021-03-053 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CANTINE MOBILE PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2021

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à délivrer un permis temporaire à M^{me} Valérie Lavoie pour l'installation d'une cantine mobile sur roues pour la période estivale 2021;

QUE pour les années subséquentes, une nouvelle demande devra être adressée au conseil municipal, le cas échéant.

2021-03-054 APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire Québécois ;

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans;

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2021-03-055 PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques de l'astuce « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

2021-03-056 APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et fasse parvenir une copie de la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand.

2021-03-057 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU GUIDE DU KAMOURASKA POUR L'ÉDITION 2021

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion au Guide du Kamouraska pour l'édition 2021 au coût de 500,00 \$;

QUE cette adhésion permette de promouvoir les activités qu'offre la Municipalité durant la saison estivale.

2021-03-058 ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES 2020-2021

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde un montant de 50,00 \$ pour le Gala des mérites pour l'année scolaire 2020-2021.

2021-03-059 ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA (APHK)

Il est proposé par M. Michel Ferland
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à titre de membre honoraire pour l'année 2021 à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska au montant de 50,00 \$.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-03-060 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 30.

Richard Caron, maire
Maryse Ouellet, directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.





**Renseignez-vous
dès maintenant
sur la séquence
de vaccination
prévue dans votre région
et prenez votre
rendez-vous en ligne.**

Québec.ca/vaccinCOVID

📞 1 877 644-4545

Le vaccin, un moyen sûr de nous protéger.

Votre 
gouvernement

Québec 

On a tous de bonnes questions sur la vaccination



Au Québec, la vaccination contre la COVID-19 s'est amorcée en décembre 2020. Cette opération massive vise à prévenir les complications graves et les décès liés à la COVID-19 ainsi qu'à freiner la circulation du virus de façon durable. Par la vaccination, on cherche à protéger la population vulnérable et notre système de santé, ainsi qu'à permettre un retour à une vie plus normale.

LA VACCINATION EN GÉNÉRAL

Pourquoi doit-on se faire vacciner?

Les raisons de se faire vacciner sont nombreuses. On le fait entre autres pour se protéger des complications et des risques liés à plusieurs maladies infectieuses, mais aussi pour empêcher la réapparition de ces maladies.

À quel point la vaccination est-elle efficace?

La vaccination est l'un des plus grands succès de la médecine. Elle est l'une des interventions les plus efficaces dans le domaine de la santé. Cela dit, comme tout autre médicament, aucun vaccin n'est efficace à 100 %. L'efficacité d'un vaccin dépend de plusieurs facteurs, dont :

- l'âge de la personne vaccinée;
- sa condition ou son état de santé (ex. : système immunitaire affaibli).

L'EFFET DES VACCINS EN UN COUP D'ŒIL



- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la vaccination permet d'**éviter plus de deux millions de décès** dans le monde chaque année.
- Depuis l'introduction des programmes de vaccination au Canada en 1920, la **poliomyélite a disparu** du pays et plusieurs maladies (comme la **diphtérie**, le **tétanos** ou la **rubéole**) sont presque éliminées.
- La **variole** a été **éradiquée** à l'échelle planétaire.
- La principale bactérie responsable de la **méningite bactérienne** chez les enfants (*Hæmophilus influenzae* de type b) est maintenant **beaucoup plus rare**.
- L'**hépatite B** a **pratiquement disparu** chez les plus jeunes, car ils ont été vaccinés en bas âge.



Quels types de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés ?

Trois types de vaccins font l'objet d'études à l'heure actuelle.

- 1 Vaccins à ARN :** Ces vaccins contiennent une partie d'ARN du virus qui possède le mode d'emploi pour fabriquer la protéine S située à la surface du virus. Une fois l'ARN messenger à l'intérieur de nos cellules, celles-ci fabriquent des protéines semblables à celles qui se trouvent à la surface du virus grâce au mode d'emploi fourni par l'ARN messenger. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle. Le fragment d'ARN est rapidement détruit par les cellules. Il n'y a aucun risque que cet ARN modifie nos gènes.
- 2 Vaccins à vecteurs viraux :** Ils contiennent une version affaiblie d'un virus inoffensif pour l'humain dans lequel une partie de la recette du virus de la COVID-19 a été introduite. Une fois dans le corps, le vaccin entre dans nos cellules et lui donne des instructions pour fabriquer la protéine S. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle.
- 3 Vaccins à base de protéines :** Ils contiennent des fragments non infectieux de protéines qui imitent l'enveloppe du virus. Notre système immunitaire reconnaît que cette protéine est étrangère et produit des anticorps pour se défendre contre elle.

Le vaccin à ARN messenger peut-il modifier notre code génétique ?

Non. L'ARN messenger n'entre pas dans le noyau de la cellule et n'a aucun contact avec l'ADN qui y est contenu. Il ne peut donc y apporter aucun changement.

Comment le vaccin agit-il ?

Lorsqu'une personne reçoit un vaccin contre le virus qui cause la COVID-19, son corps prépare sa défense contre ce virus. Une réaction immunitaire se produit, ce qui permet de neutraliser le virus en produisant des anticorps et en activant d'autres cellules de défense. La vaccination est une façon naturelle de préparer notre corps à se défendre contre les microbes qu'il pourrait rencontrer.

La plupart des vaccins en développement contre la COVID-19 favorisent la production d'anticorps pour bloquer la protéine S, la protéine qui permet au virus d'infecter le corps humain. En bloquant la protéine S, le vaccin empêche le virus d'entrer dans les cellules humaines et de les infecter.

Le virus qui cause la COVID-19 est composé d'un brin de matériel génétique, l'ARN (acide ribonucléique), entouré d'une enveloppe. À la surface du virus, on trouve des protéines, dont la protéine S (spicule) qui lui donne sa forme en couronne, d'où son nom, coronavirus.



Quels sont les effets secondaires du vaccin contre la COVID-19 ?

Des symptômes peuvent apparaître à la suite de la vaccination, par exemple une rougeur ou de la douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, de la fièvre et des frissons. Moins fréquentes chez les personnes âgées de plus de 55 ans, ces réactions sont généralement bénignes et de courte durée.

À ce jour, aucun effet indésirable grave n'a été identifié avec les vaccins à base d'ARN. D'autres problèmes, qui n'ont aucun lien avec le vaccin, peuvent survenir par hasard (ex. : un rhume ou une gastro).

Le vaccin ne peut pas causer la COVID-19, car il ne contient pas le virus SRAS-CoV-2, responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination ou dans les 14 jours suivant la vaccination pourrait quand même développer des symptômes et contracter la COVID-19.

Il est important de continuer d'appliquer les mesures sanitaires jusqu'à ce qu'une majorité de la population ait été vaccinée.

Pourquoi a-t-il fallu 40 ans pour développer un vaccin contre la grippe, et seulement 9 mois pour en fabriquer un contre la COVID-19 ?

Les efforts déployés par le passé, notamment lors de l'épidémie de SRAS en 2003, ont permis de faire avancer la recherche sur les vaccins contre les coronavirus et d'accélérer la lutte contre la COVID-19.

Actuellement, près d'une cinquantaine de vaccins contre la COVID-19 font l'objet d'essais cliniques partout dans le monde — fruit d'une collaboration scientifique sans précédent. Pour favoriser le développement rapide des vaccins dans le respect des exigences réglementaires, des ressources humaines et financières considérables ont été investies.

Les autorités de santé publique et réglementaires de plusieurs pays, dont le Canada, travaillent activement pour s'assurer qu'un plus grand nombre de vaccins sécuritaires et efficaces contre la COVID-19 soient disponibles le plus rapidement possible.

Pourquoi faut-il deux doses de vaccin ?

La deuxième dose sert surtout à assurer une protection à long terme. Dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19, l'administration de la deuxième dose peut être reportée afin de permettre à plus de gens d'être vaccinés.

[Québec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

☎ 1 877 644-4545

Québec



Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR DE CAMP DE JOUR

MONITEUR DE CAMP DE JOUR

La Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est présentement à la recherche d'un coordonnateur pour son camp de jour estival.

La Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est présentement à la recherche d'un moniteur pour son camp de jour estival.

Description sommaire des tâches :

- Assurer la sécurité, l'encadrement et le bien-être des enfants;
- Organiser et animer une programmation quotidienne d'activités;
- Appliquer le code de vie et de règlements à respecter avec les enfants;
- Animer les activités pour les jeunes entre 4 et 12 ans;
- Soutenir le moniteur;
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences :

- Être âgé de 18 ans et plus en date du 28 juin 2021;
- Niveau d'études : secondaire, collégiale ou universitaire;
- S'engager à suivre la formation *Coordonnateurs avertis* de 2 jours (frais assumés par la Municipalité), si la formation n'a jamais été suivie;
- Être une personne ponctuelle, créative et dynamique.

Conditions de travail :

- Lundi au vendredi;
- Taux horaire de 14,10 \$;
- 35 heures par semaine;
- 7 semaines, soit du 28 juin au 13 août inclusivement;
- 1 semaine de vacances durant les vacances de la construction

Postuler :

Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'adresse suivante ou par courriel **avant le 14 mai 2021** :

Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Par courriel : dgadjointe@stbrunokamouraska.ca

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

PLACE DE L'ÉGLISE

MESSES 2021

Mois d'avril



Avis de décès

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	4	Messe communautaire de Pâques	
Dimanche 11 h	11	Déf. Frank Lévesque	Son épouse Berthe
		Déf. Gaston Duval	Louise et Jean-Guy Michaud
Dimanche 10 h 30	18	Célébration de la parole	
Dimanche 11 h	25	Déf. Stella Plourde	Succession
		Déf. Rodrigue Pelletier	Jocelyne et Huguette Pelletier

À la Résidence Place de l'Étoile de Saint-Pascal, le 13 mars 2021, est décédé à l'âge de 78 ans et 8 mois M. Gaston Duval, époux de M^{me} Lucie Thériault, fils de feu M^{me} Léda Ruest et de feu M. Philippe Duval. Il demeurait à Saint-Pascal, autrefois Saint-Bruno.

Nos condoléances aux membres de la famille éprouvée.



BON PRINTEMPS GENS DE SAINT-BRUNO

Eh oui, le beau temps est arrivé. Il est maintenant le temps de penser à EMBELLIR notre municipalité en EMBELLISSANT nos parterres.

Des activités seront organisées afin de mobiliser la population dans l'atteinte des objectifs du comité. Mais pour cela, il nous faut des bénévoles enthousiastes et motivés. Dans ce but, vous êtes cordialement invités à manifester votre intérêt à en faire parti en donnant vos coordonnées au bureau municipal.

Au plaisir de travailler avec et pour vous.

À très bientôt.

Valérie Bourgouin, Andrée Michaud, Yves Ouellet,
Claire Ouellet



Liste des décès de l'année 2020

- Février 2020 : Défunte Anita Quirion
Février 2020 : Défunt Jean-Charles Pelletier
Avril 2020 : Défunt Arthur Dionne
Septembre 2020: Défunt Rodrigue Pelletier
Septembre 2020 : Défunt Gaston Émond
Octobre 2020 : Défunt Émilien Dionne
Décembre 2020 : Défunte Noëlla Lebrun
Décembre 2020 : Défunte Rita Gagné

CHRONIQUE CULINAIRE

Poulet à la mexicaine à la mijoteuse

Cuisson à faible intensité 3 heures (4 portions)

4 poitrines de poulet sans peau émincées
1 sachet d'assaisonnement à chili de 24 g
15 ml (1 c. à soupe) d'ail haché
1 pot de salsa (420 ml)
1 jalapeno épépiné et haché (facultatif)
1 boîte de haricots rouges de 540 ml, rincés et égouttés
2 petits oignons rouges émincés
60 ml (1/4 tasse) de feuille de coriandre fraîche

Dans un bol, mélanger le poulet avec les assaisonnements à chili, l'ail, la salsa et si désiré, le jalapeno. Transférer la préparation dans un grand sac hermétique. Déposer les haricots rouges et les oignons rouges et les poivrons en couche successives dans le sac. Retirer l'air du sac et sceller. Déposer le sac à plat au congélateur. La veille du repas, laisser décongeler le sac au réfrigérateur. Au moment de la cuisson transvider la préparation dans la mijoteuse. Remuer, couvrir et cuire de 3 à 4 heures à faible intensité. Au moment de servir, parsemer de coriandre.

Caramel de pommes

Cuisson : 30 minutes (6 bocaux de 250 ml)

Se conserve de 2 à 3 mois au réfrigérateur
(ne se congèle pas)

500 ml (2 tasses) de crème à cuisson 35 %
500 ml (2 tasses) de cassonade
250 ml (1 tasse) de beurre
5 ml (1 c. à thé) d'extrait de vanille

Pour le beurre de pommes

8 pommes pelées et coupées en dés
125 ml (1/2 tasse) de cidre
125 ml (1/2 tasse) de sirop d'érable
125 ml (1/2 tasse) de sucre
30 ml (2 c. à soupe) de jus de citron frais

Dans une casserole, mélanger les ingrédients du beurre de pommes. Partir à ébullition, puis laisser mijoter à feu doux de 35 à 45 minutes en remuant régulièrement, jusqu'à ce que les pommes s'écrasent facilement à la

fourchette. Transférer la préparation dans le contenant du robot culinaire. Émulsionner 1 à 2 minutes, jusqu'à l'obtention d'une préparation lisse et onctueuse. Dans une autre casserole, porter à ébullition, la crème avec la cassonade, le beurre, le beurre de pommes et la vanille. Laisser mijoter à feu doux de 10 à 15 minutes jusqu'à l'obtention d'une consistance de caramel. Retirer du feu et laisser tiédir. Préparer des bocaux de 200 ml chacun. (Bien stériliser les bocaux avant de verser la tartinade). Répartir le caramel de pommes dans les bocaux chauds et propres, laisser refroidir, puis fermer les bocaux et réserver au frais.

Ref : Je cuisine

Angèle Dionne



Club Lions Saint-Pascal

Depuis plusieurs années, les membres du Club Lions de Saint-Pascal organisent un souper crabe. En raison de la pandémie, nous avons été dans l'obligation d'annuler cette activité l'année dernière.

Il s'agit de la plus importante activité de financement pour notre Club dont les profits nous permettent d'aider les plus démunis ainsi que de collaborer aux projets de certains organismes de nos communautés.

Souper crabe du Club Lions de St-Pascal

Samedi 1 mai 2021 *formule pour emporter*
3 points de service
La Pocatière / St-Pascal/ Rivière-du-Loup

Pour information et réservation

418-492-9228
r.joseph@videotron.ca



Merci à l'avance de votre collaboration

Lion Réjean Joseph, président
Club Lions de Saint-Pascal

Bonjour à tous,

Quoi vous dire de plus que ce que je vous ai dit le mois dernier. Nous sommes encore en pandémie et je dirais même qu'une troisième vague est à nos portes. Soyons encore plus vigilants.

Je m'adresse aux personnes qui ont été vaccinées en vous recommandant fortement de respecter les consignes. Le vaccin est efficace mais votre immunité n'est pas encore à 100%.

Les variants sont présents autour de nous, donc il faut mettre toutes les chances de notre côté.

Je vous souhaite un bon printemps et à bientôt j'espère!

Les anniversaires d'avril :

- 8 Diane Emond
- 9 Alain Lagacé
- 12 Simone Lebrun
- 16 Ginette Paradis
- 17 Louise Beaulieu
- 18 Francine Gagné
- 20 André Chénard
- 23 Alain Levesque

Bonne fête à vous tous!

Myrtha St-Pierre
Présidente



Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.

Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme

affecte non seulement

la personne alcoolique,

mais aussi tout le monde autour d'elle.

Al-Anon est un programme
de soutien mutuel pour toute personne
préoccupée par la consommation
d'alcool d'une autre personne.

Le groupe Al-Anon Temps de Vivre de St-Pascal est
maintenant rouvert en salle, à tous les lundis soir,
19h30 à l'adresse habituelle :

Centre communautaire Robert Côté

470 rue Notre-Dame St-Pascal

Salle Ernest Ouellet (porte côté Nord)

De plus, les réunions téléphoniques et en ligne sont
toujours disponibles sur la plateforme ZOOM.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre
site web pour le Québec Est:

al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél. : 1-844-725-2666

CHRONIQUE JURIDIQUE

Télétravail : des accidents de travail peuvent aussi arriver

Une blessure qui survient sur votre lieu de travail pendant que vous effectuez vos tâches est présumé être un accident de travail. Avec la généralisation du télétravail, une question se pose : serez-vous indemnisé si vous vous blessez ou si vous développez une maladie alors que vous travaillez de la maison?

Êtes-vous un télétravailleur?

Les éléments suivants doivent généralement être réunis pour que l'on puisse parler de télétravail :

- * vous êtes un salarié (ce qui exclut les travailleurs autonomes)
- * vous utilisez la technologie pour faire votre travail
- * vous êtes à l'extérieur de votre lieu habituel de travail.

Ça peut être à temps plein ou à temps partiel.

Pour en savoir plus sur le télétravail en général, consultez :
Le télétravail en 12 questions

Pouvez-vous être indemnisé?

Les règles qui s'appliquent au télétravail sont généralement les mêmes qu'au bureau, en faisant les adaptations nécessaires. Comme les autres salariés, les télétravailleurs sont donc protégés par les lois qui visent la santé et la sécurité au travail.

Pour pouvoir être indemnisé en cas de blessure, il faut :

- * que vous soyez un salarié,
- * qu'un accident survienne (un événement imprévu et soudain),
- * que l'accident survienne à l'occasion de votre travail.

Les juges interprètent les mots « à l'occasion du travail » très largement. Par exemple, une télétravailleuse s'est blessée en sortant des documents de sa voiture. Cet événement a été considéré comme un accident de travail.

Autre exemple : En rentrant chez lui après une rencontre chez un client, un télétravailleur s'est blessé en glissant sur une plaque de glace. Comme l'accident est survenu pendant un déplacement lié à son travail, cet événement a été considéré comme un accident de travail.

Vous pourriez aussi être indemnisé si vous êtes un salarié et développez une « maladie professionnelle ». Une maladie professionnelle, c'est une maladie causée par votre travail, soit en raison des tâches liées à votre travail ou de votre environnement de travail. De plus, la maladie professionnelle doit :

- * être liée directement avec les risques associés à votre travail ou
- * être spécifique à votre type de travail, c'est-à-dire que plusieurs travailleurs qui exercent ce travail ont développé cette maladie.

Par exemple, en 2019, le Tribunal administratif du travail a conclu qu'une travailleuse avec un diagnostic d'épicondylite du

coude (douleurs au coude) avait développé une maladie professionnelle. La travailleuse effectuait l'ensemble de ses tâches à l'ordinateur. Elle utilisait une souris et un clavier avec des gestes répétitifs sur des périodes de temps prolongées.

Pour en savoir plus, consultez : *Accident du travail : démarches, recours et indemnités*

Quelles mesures de prévention devez-vous prendre?

Vous et votre employeur devez prendre des mesures pour protéger votre santé et votre sécurité.

Ainsi, si votre employeur a mis en place un programme de prévention, vous devez le suivre. Par exemple, ce programme peut contenir des directives concernant l'utilisation de certains équipements ou l'ergonomie de votre poste de travail.

Si votre employeur a une politique qui interdit aux salariés de consommer de la drogue ou de l'alcool sur les lieux du travail ou pendant les heures de travail, vous devez aussi respecter cette politique quand vous travaillez chez vous.

Assurez-vous que votre espace de travail à domicile respecte les normes de santé et sécurité du travail. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre employeur pour convenir d'une solution.

Un inspecteur de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a généralement le droit de visiter le lieu de travail, même si ce dernier est à l'extérieur de l'établissement de l'employeur. Toutefois, les tribunaux n'ont pas encore eu l'occasion de déterminer si une telle inspection dans le domicile du salarié portait atteinte à sa vie privée. Par ailleurs, pour s'assurer que votre environnement de travail à domicile est approprié, votre employeur pourrait vous en demander une photographie.

Si votre employeur se rend compte que votre environnement de travail n'est pas conforme, il pourrait vous obliger à aller travailler dans son établissement.

Certaines des règles présentées dans cet article ne s'appliquent qu'aux salariés visés par la Loi sur les normes du travail.

Pour en savoir davantage, voir : Les lois qui s'appliquent au travail

Source : educalo

Inondations

Comme organisation municipale, nous sommes attentifs aux indices et aux causes potentielles d'inondation sur le territoire et prenons les mesures pour protéger les citoyens et les infrastructures essentielles. Quant aux **citoyens**, vous devez faire le nécessaire pour assurer votre protection et celle de vos biens.

Préparez-vous adéquatement et limitez les dangers :

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une **zone inondable**.
- Informez-vous auprès de votre municipalité des **risques d'inondation** dans votre secteur et renseignez-vous des **mesures mises en place** en cas de sinistre.
- Préparez votre **plan familial d'urgence** et votre **trousse d'urgence**.
- Faites installer un **clapet antirefoulement** (ou clapet antiretour). Ce dispositif empêche les eaux usées provenant des égouts municipaux surchargés de refouler dans le sous-sol. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste.
- Vérifiez si votre assurance habitation couvre les inondations.

Source : Site web du ministère de la Sécurité publique

Sopfeu

Avec l'arrivée des beaux jours, le risque d'incendie sera à la hausse dans plusieurs régions. La végétation sèche qui recouvre le sol est à risque de prendre feu rapidement si des précautions ne sont pas prises. Vers le début avril, l'indice de feu sera publié quotidiennement sur le site de la Sopfeu. L'organisme a développé également une application pour les téléphones intelligents.

Avec la situation de pandémie qui prévaut au Québec, la SOPFEU rappelle que chaque sortie des pompiers municipaux et de ceux de la SOPFEU augmente les risques de contamination. Il est donc demandé à la population de

redoubler de prudence, de faire la demande en bonne et due forme d'un permis de brûlage au service incendie, de favoriser les écocentres au lieu de brûler les rebuts ou les matières résiduelles et de respecter les interdictions de faire des feux à ciel ouvert régionales.

Le Service intermunicipal de sécurité incendie de Ville Saint-Pascal désire rappeler aux citoyens qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert, de tout type (feu de camp ou d'abattis), en tout temps, en toutes circonstances et en tout lieu. Seuls, les feux contenus dans un foyer extérieur conforme (avec cheminée et pare-étincelles) sont autorisés sur des terrains privés et en respectant les normes de dégagement prescrites par règlement.

Programme d'auto-inspection

En raison de la pandémie qui sévit et pour protéger nos citoyens et nos pompiers, veuillez prendre note que les visites de prévention des pompiers initialement prévues du 10 avril au 5 juin seront reportées ultérieurement. Cependant, les citoyens des secteurs ciblés pour les visites de prévention recevront une lettre accompagnée d'une grille d'auto-inspection pour être en mesure d'assurer leur propre sécurité familiale.

Souvenez-vous qu'une maison sécuritaire possède des avertisseurs de fumée sur chaque étage, un détecteur de monoxyde de carbone installé près des chambres à coucher lorsque l'habitation est munie d'un système de chauffage au bois ou à l'huile ou d'un garage attenant. Un extincteur à poudre chimique de capacité 2A-10B-C doit être disponible aux occupants du logement.

Si vous n'avez pas reçu de lettre du programme d'auto-inspection mais que vous aimeriez y participer, communiquez avec le service de la prévention pour recevoir votre formulaire.

Christian Madore

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418 492-2312, poste 241
cmadore@villestpascal.com

Horaires d'ouverture

Bureau municipal

Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Alimentation St-Bruno

Dimanche : 9 h à 19 h
Lundi : 9 h à 19 h
Mardi : 9 h à 19 h
Mercredi : 9 h à 19 h
Jeudi : 9 h à 19 h
Vendredi : 9 h à 19 h
Samedi : 9 h à 19 h

Tél.: 418 492-3185

SAAQ St-Pascal

Lundi au vendredi de
12 h 00 à 16 h 00

Samedi Fermé
dimanche Fermé

Téléphone : (418) 492-7314

Fabrique 321, rue de l'Église

Mercredi de 9 h à 15 h 30
au local administratif des
Habitations de St-Bruno.
Téléphone: 418-308-0838.

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

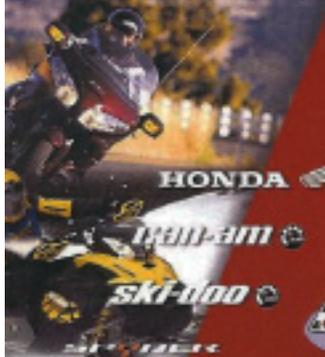
BUREAU DE SAINTE-PERPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



735, Taché, Saint-Pascal
(Québec) GOL 3Y0

Tél. : 418 492-3632
Téloc. : 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632

JEAN MORNEAU
www.jeanmorneau.com



Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

DECOR SURFACES

DUMAIS
camilledumais.com

1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0

lunik
TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Idée Fixe
CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance

Daniel Caron,
Thanatologue, ambulancier

355, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Gilles Lebel, ca

Tél.: (418) 492-3515
Téléc.: (418) 492-9640
Cel.: (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

PME INTER
NOTAIRES

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre
Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
Mohair

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: 418 492-1449
Téléc.: 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.



CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



Membre affilié



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier PHARMACIENS

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télec. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@famillprix.com



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612
Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'Église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



provigo

ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
(Québec) GOL 3Y0
Tél : 418 492-1034
Fax : 418 492-1035
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca



Faites votre provigo, si vite, si bon ... www.provigo.ca

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : 418.852.1222

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



Desjardins
Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska